

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

**AMENDEMENT**

N° II-AC409

présenté par

M. Davi, rapporteur et les membres du groupe La France insoumise - Nouvelle Union Populaire  
écologique et sociale**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	5 499 500
Vie étudiante	5 499 500	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	5 499 500	5 499 500
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli, travaillé avec le syndicat étudiant l'Alternative, prévoit l'indexation des bourses sur l'inflation.

L'inflation s'élève déjà à 5,8 % sur un an et pourrait atteindre 6,6 % fin décembre, selon l'Insee. La hausse des prix vient aggraver les difficultés financières d'une population étudiante déjà fragilisée par des années de crise sanitaire. Selon l'UNEF, le coût de la vie a augmenté de 6,47 % pour les étudiants qui doivent désormais déboursier 428 euros de plus par an, soit 35,7 euros de plus par mois.

Face à cette situation, la revalorisation des bourses de 4 %, annoncée début juillet par Madame Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est très insuffisante.

Cet amendement vise à augmenter de 5 499 500 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 01 *Aides directes* du programme 231 destinés au financement des bourses afin de permettre leur indexation sur l'inflation.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière des amendements de crédits, cet amendement transfère 5 499 500 euros des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de l'action 04 *Établissements d'enseignement privés* du programme 150 vers l'action 01 du programme 231. En effet, nous décidons de réduire le financement public d'établissements privés, dont certains profitent de l'apprentissage pour proposer à des coûts exorbitants des formations très peu qualitatives, au profit d'une indexation des bourses sur l'inflation qui profite à tous les bénéficiaires de ces aides.